



COMMUNE DE BELGEARD  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2025

\*\*\*\*\*

## PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice	14	L'an deux mil vingt-cinq, le 17 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire.
Conseillers présents	8	
Quorum	8	
Affiché le : 04/02/2025		

Etaients présents : GOUGEON Sandrine, HAMOND Gaëlle, CAILLEAU Ludovic, BOUDONNET Fabrice, BEAUDET Julie, POULEYN Gilbert, FROMENTIN Jérôme et LELIEVRE Jean-Pierre

Absents excusés : PROVOST Audrey (pouvoir à HAMOND Gaëlle), SZCESNY Ludovic, BEAUDOIN Fabienne et THOMAS Alain

Absents : BROCHARD Bernard, GUIHERY Jérôme

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 09/12/2024 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

1. Assainissement : compte-rendu réunion du 10/12/2024, enquêtes domiciliaires et étude géotechnique.
2. Ecole : planning des travaux
3. Eglise : travaux à faire pour plafond clocher, devis réfection façade sud-ouest et demandes de subvention (département et état)
4. Point des travaux en cours
5. Questions diverses

### **1. Assainissement : compte-rendu réunion du 10/12/2024, enquêtes domiciliaires et étude géotechnique.**

#### **1.1 Choix du tracé de réseaux**

Monsieur POULEYN présente au Conseil les décisions prises lors de la réunion de clôture d'avant-projet qui s'est tenue le 10 décembre 2024 dans les locaux de la mairie. Après étude des relevés topographiques, 2 options ont été débattues pour le tracé définitif des réseaux. Le choix s'est porté sur celle avec l'implantation d'une station de relevage au carrefour des rues de l'Arnerie et du Muguet. Ce choix s'impose tant sur le plan technique que financier. C'est le plus pertinent car il permet de ne pas toucher aux réseaux séparatifs existants dans le lotissement des 3 Chênes. Dans le cas contraire, il aurait fallu creuser des tranchées à des profondeurs supérieures à 3,5 mètres pour permettre un écoulement gravitaire satisfaisant des eaux usées. Le surcoût de cette station de reprise est largement compensé par la différence des coûts de travaux de génie civil pour creusement des fouilles.



## PROCÈS-VERBAL DE REUNION

### 1.2. Visites domiciliaires

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis d'un montant de 12 790 € HT proposé par SOGETI pour assurer les 75 visites domiciliaires. Ces enquêtes sur parcelle, avec constat sur l'état actuel des lieux, étude de raccordement au réseau et documentation des conclusions seront assurées par 3 personnes :

- Monsieur SABLÉ Simon
- Monsieur LEMONNIER Matthieu
- Madame RAYMOND Anaëlle

Une information sera faite via Panneau Pocket ainsi qu'un affichage en mairie. Des rendez-vous seront proposés par courrier par la société dès la mi-janvier aux personnes et propriétaires concernés.

### 1.3 Etude géotechnique

Une étude géotechnique doit être réalisée. Elle consiste en la réalisation et l'interprétation de sondages de sol, de prélèvements et d'essais de laboratoire. Les conditions d'exécution des travaux et la pérennité des ouvrages en dépendent. La présence éventuelle de terrain rocheux ou d'eau peuvent nécessiter l'emploi de moyens de terrassement spécifiques. Le conseil mandate à l'unanimité la société SOGETI pour s'occuper de la consultation d'un bureau d'étude.

## 2. Ecole : planning des travaux

Monsieur POULEYN présente un échéancier préparé par Madame PROVOST détaillant les différentes phases des travaux pour le projet de végétalisation de la cour d'école :

- Vacances de février : construction de la marquise (Sylvain Cousin)
- Vacances de Pâques :
  - 1<sup>ère</sup> semaine : noue (Michel St Denis)
  - seconde semaine : pergola (Sylvain Cousin)

Reste à définir : les passerelles pour accéder aux classes. Les travaux de génie civil sont placés lors des vacances estivales.

## 3. Eglise : travaux à faire pour plafond clocher, devis réfection façade sud-ouest et demandes de subvention (département et état)

Monsieur LELIEVRE présente deux devis reçus lors de la consultation pour ravalement des enduits dégradés de l'église sur une surface d'environ 250 m<sup>2</sup> sur la façade sud-ouest. C'est la seule partie de l'église où les joints extérieurs n'ont pas été refaits.



## PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Les estimations faites par les entreprises sont comprises entre 25 000 et 28 000 € HT. Il propose de solliciter auprès de la préfecture (DETR) et du conseil départemental des aides pour la restauration du patrimoine bâti. En fonction du montant attribué, le conseil étudiera la faisabilité de ce projet.

Le conseil autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions.

### 4. Point des travaux en cours

Les démarches préalables à l'installation d'un compteur ENEDIS au 26 rue du Muguet suivent leur cours. Le consuel est fait. Le coffret est encastré dans le mur. Les devis pour les travaux électriques sont validés. Le total des travaux s'élève à ce jour à 3 726 € TTC. Le percement des tranchées et raccordement au réseau confiés à ENEDIS sont planifiés début mars 2025 et seront réalisés par l'entreprise SANTERNE.

L'entreprise LC menuiserie est sollicitée pour réparer la porte coupe-feu de la salle communale.

### 5. Questions diverses

#### Calendrier des prochaines réunions pour le 1<sup>er</sup> semestre

- Vendredi 28 février à 20 h 00
- Lundi 24 mars à 19 h 00
- Vendredi 25 avril à 20 h 00
- Mercredi 4 juin à 19 h 00
- Lundi 7 juillet à 19 h 00

#### Achat terrain par Monsieur DELDICQ et Madame GROUSSIN : prix

Le Conseil mandate le maire pour vendre la parcelle d'environ 20 m<sup>2</sup> demandée par Monsieur DELDICQ et Madame GROUSSIN au prix de 4 € par m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

#### Rangement atelier et vente matériel (compresseur, jardinières, spot)

Une opération d'élimination de matériel non utilisé ou hors d'usage est en cours à l'atelier municipal. Des rotations à la déchetterie sont à prévoir. Une concertation avec le Comité des Fêtes est en cours pour le matériel leur appartenant. Le Conseil valide la possibilité de vendre du matériel de seconde main aux particuliers ou via des plateformes Internet.

Madame PROVOST est mandatée pour s'occuper des ventes.



## PROCÈS-VERBAL DE REUNION

### Enlèvement citernes gaz (primagaz et vitogaz)

Monsieur POULEYN se propose de prendre en charge ce dossier avec priorité à la citerne de l'Orée du Bois qui n'est quasiment plus utilisée.

### Argent de poche : vacances de février

Il y a deux candidatures, Léna LEFEBVRE et Malia CAILLEAU, pour le chantier argent de poche fixé aux prochaines vacances sur 3 demi-journées les 10, 11 et 12 février. Nos jeunes filles seront placées sous l'égide de Fatna ARRAHMANE sur des petits travaux d'entretien et de rangement à l'école et la salle municipale.

### Peinture bureau et salle réunion

Les travaux de peinture seront réalisés pendant les vacances de février sur ressource interne (Mathilde Derouet) avec choix du nuancier en semaine 03. Il ne sera pas nécessaire d'aménager l'accès à la mairie.

Madame BEAUDET va recontacter la société Burolike pour finaliser le choix du mobilier avec le personnel administratif.

### Subvention OCCE école

Le conseil valide le remboursement de la somme de 130,59 € à l'OCCE de l'école sous la forme d'une subvention pour l'achat de matériel pédagogique d'occasion.

### Admission en non-valeur : budget commune dette de 2008

Le Conseil valide une admission en non-valeur d'une somme de 233.40 € non recouvrable et qui remonte à une dette de loyer impayée sur l'exercice 2008.

### Date pour galette aînés

La date du 15 février à 14h30, salle L'Orée du Bois, est retenue pour un après-midi crêpes.

### Référent communal : broyeur

Afin de pouvoir utiliser et mettre à disposition le broyeur à végétaux par l'association Coccinelle, un référent communal doit être désigné. SZCZESNY Ludovic s'est proposé en tant que référent communal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 05 mn. La prochaine réunion est fixée au vendredi 28 février 2025 à 20 h 00

Le secrétaire,

Gilbert POULEYN

Le maire,

Jean-Pierre LELIEVRE